



je suis en procedure de divorce et mon épouse ne paye pas son avo

Par **randy**, le **11/06/2011** à **15:33**

Bonjour

Voilà en aout dernier mon épouse à rencontrer quelqu'un celle-ci a donc décidé de divorcé elle a quitté le domicile immédiatement, et engagé une procédure de divorce, se voyant refuser toutes ces demande démesurer, convoquer le 4 janvier 2011 devant le juge au affaire familiale qui après audition et prie connaissance des pièces ma confier la garde de nos deux filles sans aucunes compensation financière pour mon épouse , j'occupe avec mes enfants notre villa et depuis le 15 aout paye tout les crédit ,impôts et charge du couple (pas ses dépenses actuelle a elle) mon entreprise étant en redressement judiciaire suite a mon état moral qui ne ma pas permis d'être présent chaque jours au sein de mon entreprise .

Je voudrais savoir se que je peux faire compte tenue qu'elle ne paye plus son avocat pour faire continuer la procédure de divorce et qu'elle participe au règlement des diverse frais et dettes que je ne peux plus assumer seul ?